

SOCIETE ANONYME COURBET
Société Anonyme au capital de 225.000 Euros
Siège social : 59, avenue Victor Hugo
75116-PARIS
552.108.540 RCS PARIS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE
Du 30 décembre 2021

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du conseil d'administration, rapport sur le gouvernement d'entreprise,
- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2021,
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce ; approbation de ces conventions,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2021 et quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat,
- Démission, nomination d'administrateurs,
- Pouvoirs en vue des formalités.

TEXTE DES RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2021 lesquels font apparaître un bénéfice de 773.390 €. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2021, s'élevant à 773.390,43 € à l'apurement du report à nouveau débiteur qui passera d'un montant débiteur de 3.048.994,66 € à un montant débiteur de 2.275.604,26 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale rappelle qu'aucun dividende n'a été versé au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions relevant de l'article L.225-38 et suivants du Code de commerce, prend acte dudit rapport et l'approuve dans son intégralité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de ses fonctions d'administrateur de Monsieur Daniel POTTIER et décide de nommer en remplacement Monsieur Jean-François OTT, demeurant 3/5, boulevard Saint-Michel-06400-CANNES, pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2027.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de ses fonctions d'administrateur de Madame Françoise OBERT et décide de nommer en remplacement Monsieur Emmanuel BLOUIN, demeurant 75 Redcliffe Gardens - Flat 6-SW10 9JJ-LONDRES (Grande-Bretagne), pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2027.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de ses fonctions d'administrateur de Monsieur Luc DELEGLISE et décide de nommer en remplacement Monsieur Michael BENMOUSSA, demeurant 4, avenue Stéphane Mallarmé-75017-PARIS, pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2027.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales ou administratives dont il pourra être requis.